

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 31 mai 2019
Date d'affichage : 31 mai 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 07 JUIN 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHE – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE
Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-037 : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Considérant que le Département de Seine et Marne a opté pour un financement de la carte scolaire des bus lignes régulières,

Considérant que la participation financière demandée par le Département reste inchangée pour la prochaine rentrée, soit 100,00 € pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire prenant le circuit scolaire,

Considérant que les élèves des maternelles et des primaires sont de la compétence de la Commune,

Considérant que les collèges sont de la compétence du Département,

Considérant que les lycées sont de la compétence de la Région

Monsieur Le Maire propose :

- De maintenir la participation financière unique et fixe à hauteur de 50,00 € par enfant pour l'année scolaire 2019 - 2020, dans le cadre du transport scolaire pour tous les enfants de Jouarre allant aux écoles maternelle et élémentaire de Jouarre prenant le circuit scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE de maintenir la participation financière unique et fixe à hauteur de 50,00 € par enfant pour l'année scolaire 2019 - 2020, dans le cadre du transport scolaire pour tous les enfants de Jouarre allant aux écoles maternelle et élémentaire de Jouarre prenant le circuit scolaire.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 13 juin 2019
Le Maire, Fabien VALLEE

